

# BIEN VIVRE A MANSES

*Bulletin municipal*



- VOEUX
- RECENSEMENT
- VILLAGE FLEURI
- CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL

P2

- REDEVANCE INCITATIVE
- COLLECTE DES DÉCHETS

P3

- TRAVAUX EFFECTUES EN 2023
- TRAVAUX PREVUS

p4 à P6

- DECES ET NAISSANCE

P6

- ANIMATIONS
- ELAGAGE

P7

- GRATUITERIE P8

## UN NOUVEAU BULLETIN MUNICIPAL DANS VOTRE BOITE À LETTRES !

Bien sûr la parution est très irrégulière, en fonction des nouvelles petites et grandes du village, des actualités et des nécessités d'annonces à la population. Mais la municipalité fait de son mieux pour vous tenir au courant !

Ce numéro est consacré à **deux annonces importantes** pour les habitants :

-La prochaine réalisation du **recensement de la population** qui sera réalisée sur la commune par une nouvelle habitante du centre du village : **Lucile Combes à partir du 18 Janvier 2024.**

-Le **démarrage** très attendu de la **nouvelle collecte des ordures ménagères** qui aura lieu à partir de **la deuxième quinzaine du mois de Février.**

En plus de ces deux annonces importantes, il faut que vous sachiez que la commune de Manses a obtenu une distinction départementale qui récompense le travail mené depuis plusieurs années pour embellir le village :

la **première place du Concours Villes et Villages fleuris** pour la catégorie villages de 100 à 200 habitants.

Il me reste à vous souhaiter à vous tous, à votre famille et vos proches, une très bonne année 2024 qui je l'espère vous apportera santé, joies et bonheur et qui connaîtra moins de malheurs, catastrophes et guerres de par le monde que cette année 2023 que nous quittons.

*Simone Verdier, Maire*

## Voeux de la Mairie

Vous êtes tous invités **vendredi 26 janvier à 18 h 30** à la salle des fêtes de Manses. Pendant ce mois de décembre, comme tous les ans, le conseil municipal a voulu fêter les anciens de Manses et leur présenter leurs meilleurs vœux avec quelques douceurs et produits locaux. Ce sont mes deux adjoints Manu et Coréo, aidés par Aurélien qui ont joué les Père Noël et fait la distribution.



# Recensement de Manses en Janvier 2024

Cette année, nous devons réaliser le recensement de la population de Manses. Cette opération se déroule à intervalles réguliers pour mieux connaître l'évolution du nombre d'habitants, devancer les besoins, et aussi que la population soit prise en compte pour les dotations que reçoit chaque commune de l'État. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 18 Janvier jusqu'au 17 Février**.



## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, **Lucie Combes**, l'agent recenseur recrutée par la commune, vous fournira une **notice d'information** soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

**Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune.**

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 15 Janvier, contactez la mairie soit pendant les permanences du lundi ou du jeudi matin 05 61 68 19 92 ou sur mon numéro personnel 06 81 04 85 11

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la **participation de l'État au budget de notre commune** : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus au conseil municipal**, et le mode de scrutin.
3. Pour les communes importantes, identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, d'équipements de soins, de pharmacies, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le [site le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



## Village fleuri : 1er prix pour Manses catégorie "villages de 100 à 200 habitants"

Nous sommes allés chercher notre récompense avec **Françoise Guiet**, notre secrétaire de mairie le 15 novembre au Conseil départemental de l'Ariège à Foix. Un grand merci à **Aurélien Duffaut**, notre agent technique qui s'est investi dans le projet en créant de **nouveaux parterres** en plus de son travail pour la Mairie. Merci également à **Virginie Leroy pour ses conseils** et les conseillères municipales qui se sont impliqués sur ce thème : **Nathalie Haurat** et **Joëlle Bukzin**.

## Fonctionnement de la municipalité : démission du premier adjoint !

Lors du dernier conseil municipal, **Coréo** nous a fait part de sa décision de démissionner en tant que premier adjoint pour des raisons personnelles car il se rend compte qu'il est de plus en plus pris par son travail comme intermittent du spectacle, cependant il reste au conseil municipal comme conseiller municipal.

Sa démission a été acceptée par la Préfecture de l'Ariège.

Nous le remplacerons lors du prochain conseil municipal au mois de janvier.

**Merci Coréo pour ta bonne humeur et le travail que tu as accompli pour la commune !**



## Rappel sur la redevance incitative

Deux changements MAJEURS ont été décidés par la communauté de communes pour inciter à la réduction des déchets :

**1er changement** : c'est le système de **collecte**

Ce sera un **système mixte** avec d'une part

- Attribution d'un **Bac individuel** (BI) pucé, collecté par une benne bicompartimentée équipée d'un lecteur de puces (BI rentré après la collecte /ou BI verrouillé suivant les cas) qui passera tous les 15 jours.
- Mise en place de **points d'apports volontaires** (PAV) avec accès par badge individuel avec collecte par un camion grue. Chaque site sera doté d'une borne pour les sacs noirs et d'une borne pour les sacs jaunes.



**2ème changement** : le système de **financement**, fini le système de **la TEOM** !....injuste et peu incitatif !...

La **facturation** sera faite **par la communauté de communes** avec recouvrement par le Trésor public, avec :

- une **partie fixe** (abonnement + forfait donnant droit à un certain nombre de levées de poubelles ou un certain volume de déchets).
- une **partie variable** pour les levées ou les volumes supplémentaires : c'est le principe de la redevance incitative.

**Objectif** : passer de **270 kg/hab/an à 140 kg /hab/an**

Cet objectif peut être atteint facilement :

Grâce au **compostage** (distri de composteur individuel, mise en place de compostage partagé) = 1/3 de notre poubelle,

Grâce à un **meilleur tri** : il y a encore du verre, du papier, des produits toxiques dans nos poubelles,

Grâce à l'**extension des consignes de tri** : on peut mettre tous les plastiques dans le sac jaune.



## La nouvelle collecte de déchets ménagers démarre à Manses

Il en était question depuis longtemps ! Mais de multiples causes avaient retardé ce démarrage...

La réunion publique avait eu lieu le 12 mai à la salle des fêtes avec la distribution des badges et des bacs individuels puisque à Manses nous bénéficions d'un système mixte.

A partir de la **2ème quinzaine du mois de février** les habitants pourront démarrer leurs dépôts de déchets ménagers dans leurs bacs individuels et dans la borne d'apport volontaire située au centre du village : bornes noires pour les déchets ménagers et assimilés en sacs noirs de 30 litres, bornes jaunes pour les déchets recyclables en sacs jaunes et /ou la cage grillagée pour les sacs jaunes.

**Vous serez avisé de la date exacte de démarrage des collectes.**

**Attention ! N'oubliez pas votre badge pour ouvrir le tambour des bornes !**

N'hésitez pas à contacter votre mairie ou le service déchets **pour tout problème** lié à cette nouvelle collecte : **Fanny Perron 06 89 84 04 62.**

## Rappel : remboursement de la TEOM

Rappel pour ceux qui n'ont pas encore transmis leurs justificatifs. Pour ceux qui n'ont pas le dégrèvement indiqué sur leur avis de taxe foncière, vous devez demander le remboursement auprès de la mairie et fournir :

- L'**avis de taxe foncière** sur le bâti,
- La **preuve du règlement** (copie de relevé de compte pour ce seul débit ou une attestation ou une référence de paiement),
- Un **RIB**.



# Où en sont les travaux de la commune ?

## Défense extérieure contre l'incendie :

Avec le changement climatique, et l'importance des forêts sur notre commune, la municipalité a estimé que la défense incendie devenait une priorité. Des **citerne souples** ont été installées par l'entreprise Saint Martin de Mirepoix, elles sont très visibles,

**Vous n'avez pas pu les rater !**

- **Belrepayre, Rigail, Rigailou** : citerne de 60 m<sup>3</sup>
- **Empeyrotte** : citerne de 30 m<sup>3</sup>
- **Le Chalet, Borde Poucet, Noël** : citerne de 30 m<sup>3</sup>
- **Montplaisir et Bordeneuve** : citerne de 30 m<sup>3</sup>
- **Le Cazal** : citerne de 60 m<sup>3</sup>

Le volume de la citerne est fonction de l'importance du risque incendie.

Il est prévu également une borne incendie au hameau des Bessous qui devrait se réaliser au mois de janvier.

Ces citernes seront toutes « **camouflées** » par des **haies champêtres fleuries** car si elles sont indispensables, elles ne sont pas très esthétiques !



## Rénovation énergétique de la salle des fêtes

Enfin, enfin la salle des fêtes a été isolée et un **nouveau mode de chauffage** installé (3 pompes à chaleur air/air) ... et enfin, enfin il fait bon et chaud dans cette salle qui était vraiment inconfortable en hiver !

Les travaux ont été réalisés rapidement et dans de très bonnes conditions par l'entreprise **Ferrand** et l'entreprise **Sellier** de Mirepoix.



## La maison Pesteil, avancement des travaux

Les travaux ont été scindés en **8 lots** suivant les corps de métier... Et c'est sur les **travaux de gros œuvre** que nous avons rencontré le **maximum de difficultés** avec des infiltrations d'eau majeures sous la chape du rez de chaussée.

Il a fallu creuser davantage, mettre en place un **drainage important relié au réseau du pluvial qui passe dans la rue du Liège**.



Au dessus il a fallu prévoir des systèmes d'étanchéité et d'isolation avant de tirer une dalle pour poser le carrelage !

Les **retards importants dans le gros-œuvre** sont aussi dus au fait que les entreprises ne trouvent plus de personnel pour travailler ou du personnel très peu motivé ! La charpente et le second œuvre ont connu un peu moins de retard .

Tous les **murs ont été doublés et isolés**, les pièces redistribuées, la place optimisée, des ouvertures ont été percées à l'arrière, et le résultat final devrait être vraiment chouette !

Mais...tous ces aléas font que nous avons un **léger dépassement** du montant total des travaux ! Pour y remédier nous avons décidé que la peinture de la salle des associations serait réalisée en **chantier participatif** : un week-end ou deux en janvier-février devrait suffire. Nous comptons sur la participation du plus grand nombre, vous serez avertis suffisamment à l'avance pour vous organiser ! **MERCI aux bonnes volontés !!!**



**Nous espérons faire l'inauguration fin février, début mars**, juste avant le premier mois de location. Bien entendu, vous serez tous invités !

Utilisation des emprunts : nous avons **prévu 420 000 €** d'emprunts (CT et MT) et nous avons **consommé en ce moment seulement 140 000 €**. Nous empruntons au fur et à mesure des besoins de notre trésorerie.



## La fibre Internet est installée à Manses !

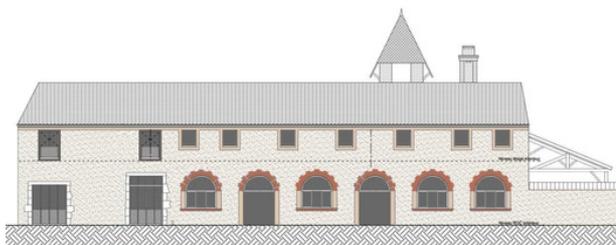
Les travaux sont en cours ou terminés pour la plupart des foyers, vous avez pu le constater. Le secteur de Poucet, le Chalet, Rigail, Rigailou et Belrepayre avait été « gelé » pour l'installation de la fibre et attendait une demande expresse des habitants, c'est chose faite, espérons que la ligne sera posée prochainement.

Une réunion d'information tenue par le Conseil Départemental nous a précisé que le **réseau de téléphone classique (analogique) est destiné à disparaître** à échéance

de 4 à 5 années au profit des lignes internet...Ce qui veut dire que tout le monde a intérêt à se connecter à Internet dès maintenant car **pour l'instant l'installation est gratuite et rapide si l'on est client d'Orange**, alors que dans 5 ans tout sera payant. Bien sûr il y aura le portable mais il ne passe pas partout sur notre commune !



## La restauration du bâtiment des écuries et sa transformation en logements sociaux :



Le projet avance, le **permis de construire** a été **déposé** et devrait bientôt être accordé. Vous pouvez consulter le projet et les **plans à la mairie**. Il comprendra **6 logements sociaux** : En rez de chaussée **3 logements PMR** (pour personnes à mobilité réduite) : deux T2 et un T3.

Au premier étage 3 logements classiques : deux T3 et un T3 bis.

Chaque logement aura un accès soit à un **jardin** soit à un balcon et bénéficiera d'un **petit jardin privatif**.

Les travaux devraient commencer ; nous l'espérons ; au **2ème trimestre 2024** et la durée est estimée à environ une année.

## Les « petites réalisations » de 2023 :

De multiples petits travaux qui ne se voient pas mais que je tiens à signaler :

- La **réparation de jeux d'enfants** dans le parc ; un autre jeu (tourniquet) viendra compléter en janvier cette zone pour enfants très utilisée par nos bouts de choux.
- L'achat de **tables pour la salle des fêtes** : les anciennes commençaient à être très abîmées et en plus elles étaient lourdes et malcommodes.
- L'achat de **grilles d'exposition pour l'église** en partenariat avec l'association des Amis de Manses.
- La **réparation de la pontille de Guillounet** par **Pierrick**, maçon à La Gabache qui a également effectué avec Inès sa collègue la réparation du mur de clôture de l'ancienne école.
- Une **aide** a été accordée à la cantine de Rieucros pour minorer le prix des repas pour les maternelles et les primaires.

## **Les travaux et opérations prévus en 2024**

### L'agrandissement du parking derrière l'église :

Le projet de transformation du bâtiment des Ecuries en 6 logements sociaux nécessite l'**augmentation des capacités de stationnement dans le village**. Aussi nous avons prévu l'**agrandissement du parking actuel en direction du jardin partagé** pour une **capacité supplémentaire de 11 places** de stationnement en vis-à-vis, et la mise en place de **3 places de stationnement PMR** sur le parking existant sous le grand figuier. Nous avons déposé les demandes de subvention auprès de l'Etat et du département. L'agrandissement du parking devrait se réaliser avant le début des travaux sur le bâtiment des Ecuries pour permettre le stationnement du matériel et de la cabane de chantier. Les places PMR se feront à la fin du chantier afin que le revêtement ne soit pas endommagé.

### Le haubanage d'une grosse branche du cèdre derrière l'église :

En effet cet été une grosse branche s'est rompue heureusement sans occasionner de victime ni de dégâts..

Nous avons fait expertiser le cèdre par une filiale de l'Office National des Forêts, qui a découvert une fissure douteuse sur une grosse branche et recommandé de la haubaner pour l'entière sécurisation de cette zone.



## Réalisation d'une réserve d'eau au centre du village

En vue de l'arrosage des espaces verts. Cette réalisation est remise à plus tard car nous n'avons pas pu obtenir de subventions pour sa réalisation.

## La refonte de l'adressage :

Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais **obligatoire pour toutes les communes avant le 30 juin 2024**. Les raisons en sont évidentes :

- Une meilleure rapidité d'**intervention des pompiers, Samu ou ambulances**.
- L'optimisation de la **livraison** du courrier et colis.
- Une efficacité des divers **services à domicile**.
- Un meilleur **repérage sur les GPS** ou Smartphone pour se déplacer facilement.
- Une gestion des **listes électorales** et du **recensement** facilités...



Le conseil municipal doit procéder à la **dénomination des voies**, des voies privées ouvertes à la circulation et des **lieux-dits**, lorsque cette dénomination est absente ou incomplète, et ensuite procéder au **numérotage des maisons**, en respectant certaines règles. Ainsi nous adopterons la numérotation continue avec les numéros pairs à droite et les numéros impairs à gauche dans l'ordre croissant du centre à la périphérie.

Ces données seront versées dans des « bases adresses locales » (BAL) qui viendront alimenter la « Base Adresse Nationale ». <https://mes-adresses.data.gouv.fr>.

**Chaque habitant dont l'adresse aura été modifiée ou complétée devra en aviser tous les services publics** : une aide sera apportée à tous grâce à la **Maison France Service : Nadège Pousse** viendra faire des permanences en mairie pour vous aider.

## Décès

**REPOND Meinrad** est décédé le **18 juillet** dernier. Il était âgé de **86 ans**.

Agriculteur, il avait vécu et travaillé toute sa vie aux Ecuries avant de construire sa maison, tout à côté pour sa retraite.  
**Toutes nos condoléances à son épouse, son fils Jean-Marc et à sa famille.**

**SERRIS René** nous a quitté le **8 décembre** dernier. Il était âgé de **92 ans**. C'était notre doyen du village, lui aussi était agriculteur et éleveur de vaches et avait toujours vécu dans sa ferme de Poucet.

**Toutes nos condoléances à son fils Michel, à sa fille, à ses petites filles Isabelle et Caroline.**

Nous venons d'apprendre avec beaucoup de tristesse le décès de **Marie Thérèse FERNANDEZ** à l'âge de **82 ans**. Originnaire d'une vieille famille de Manses, elle partageait son temps entre sa maison de Pamiers et sa propriété de Vergnes où elle recevait toute sa famille.

**Nous assurons son mari Guy, ses enfants et ses petits enfants de toute notre sympathie et de nos plus sincères condoléances.**

## Mariage



Rares sont les mariages à Manses c'est pourquoi nous nous réjouissons d'avoir célébré le mariage de **Virginie** avec **Ben** le **07 octobre 2023**. La fête s'est déroulée dans le parc du château puis à la salle des fêtes.

**Tout nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.**

## Naissance

Naissance de la petite **Lou Briant** qui est née le **26 novembre 2023** au Chiva :



La maman et le bébé de 2.4 kg vont très bien et partagent leur temps entre Manses et Pamiers où habite le papa.



# Rétrospective des animations sur la commune en 2023

Elles sont désormais trop nombreuses pour consacrer un compte rendu à chacune ! Elles ont connu un vif succès. Que toutes les **associations** qui se sont données de la peine pour les organiser soient ici **remerciées et félicitées** ! Mention spéciale pour la **fête locale nouvelle formule** qui a fait l'unanimité !

- **18 Mars** : Une soirée « soupes » organisée par l'association des jardiniers du parc.
- **19 Mars** : Un concert à l'église avec la chorale Patara Gulia organisé par l'association des amis de Manses.
- **7 Mai** : Une journée de la Marche avec le club de randonnée de Mirepoix.
- **13 Mai** : Un spectacle de sortie de résidence à Belrepayre chez Coreo, Perry et Coline.
- **2 Juin** : Spectacle nocturne dans le parc de l'église « Flamb'eau » organisé par l'association de La Gabache et Coreo.
- **18 Juin** : Concert à l'église avec la chorale La Clé des Champs organisé par l'association des amis de Manses.
- **1er Juillet** : Fête locale à Manses organisée par le comité des fêtes.
- **28 Juillet au 14 août** : Exposition peinture et céramique à l'église organisée par l'association des amis de Manses.



- **15 août** : Grand concert avec Nathan Mierdl au violon et Adam Laloum au piano organisé par le festival CastelArtes (château de Terride).
- **27 août** : Méchoui dans le parc derrière l'église organisé par l'association des Amis de Manses.
- **10 septembre** : Vide grenier organisé par le comité des fêtes.

- **10 Novembre** : Dépôt de gerbes au monument aux morts suivi du vin d'honneur organisé par la municipalité.
- **25 Novembre** : Repas Azinat organisé par l'association des amis de Manses.

## Prochaines animations

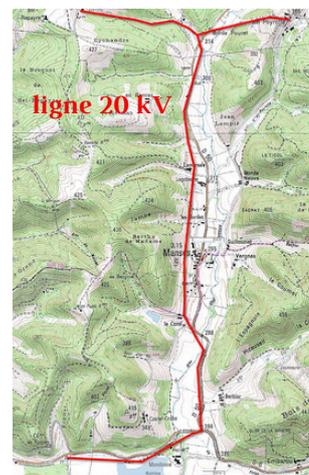
- **27 Janvier** : Repas de L'ACCA de Manses ( Sauté de Biche et Tagliatelles ). Pour réserver vos places, téléphonez à Jean Claude COMBES au 06-88-91-47-93.
- **Et APRÈS ? : Tout dépendra de vous ! Luce et Donald** quittent le comité des fêtes après tant d'années à donner de leur temps pour l'animation du village ... **Nous les remercions chaleureusement !**

Il faut maintenant reconstituer une équipe qui sache rassembler jeunes et vieux en toute convivialité ....  
**NOUS COMPTONS SUR VOUS**, une **réunion** ouverte à tous aura lieu **prochainement fin Janvier**.

## Attention ! Travaux d'élagage

Des travaux d'élagage mandatés par ENEDIS ont commencé depuis le **18/12/2023** et doivent se réaliser jusqu'au **18/03/2024** sur toutes les **lignes moyenne tension** de notre commune. A toutes fins utiles, voici les **coordonnées de l'entreprise** :

Brahim NEBRASS  
S.A.R.L. " NB ELAGAGE "  
19 Lotissement Les Jardins de Saint Paul  
09000 SAINT PAUL DE JARRAT  
Téléphone : 06.75.59.36.94  
Adresse e-mail : [nb.elagage09@hotmail.com](mailto:nb.elagage09@hotmail.com)  
ou [nebrassb2023@gmail.com](mailto:nebrassb2023@gmail.com)



## Gratuiterie de Manses

Vous pouvez trouver des vêtements homme, femme et enfant, des chaussures, des livres, des jeux et jouets ainsi que de la vaisselle.

Si vous souhaitez vous investir dans ce projet, donner un peu de votre temps ou même vous débarrasser d'étagères, cintres (tout ce qui pourra servir pour le magasin, et bien sûr en bon état), venez vous présenter à la gratuiterie pendant les horaires d'ouverture.

Concernant les dépôts de dons, il vous faudra contacter **Carole** au **06.95.86.57.01**.

### Prochaines dates :

mercredi	samedi	
17/1	27/1	
14/2	3/2	24/2
13/3	2/3	23/3
17/4	6/4	27/4
15/5	4/5	25/5
12/6	1/6	22/6

Les horaires restent inchangés : le samedi de 14h à 16h

le mercredi de 10h à 12h.

**Vous êtes toutes et tous les bienvenus !**

## Manses avec un peu de hauteur

